

024-212400162-20250326-2025_08-BF

Reçu le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPALEn exercice : 15Présents votants : 10Pour : 10Abstention : 0Contre : 0

L'an deux mille vingt-cinq le 26 mars à 20 heures 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Bernard BAZINET, Maire, le conseil municipal de la commune d'AUGIGNAC,

Date de la convocation du Conseil Municipal : 18 mars 2025

CONSEILLERS MUNICIPAUX PRESENTS :

ARLOT-PELLEVOISIN Cindy	<u>Absente</u>	JULIEN Monique	POUR	PEYRAZAT Pierre	POUR
BAZINET Bernard	<i>S'est retiré de la salle de vote</i>	MATHIS Franck	POUR	PIALHOUX Laurent	POUR
DAGNAS Delphine	<u>Absente</u>	MARENDAS Vincent	<u>Absent</u>	ROUMAT Gérard	POUR
GRASSET Cécile	POUR	MARENDAS Yoann	POUR	VEDRENNE Jean	POUR
MALLEMANCHE Valérie	<u>Absente</u>	METIFEU Francis	POUR	VIGNERON Sébastien	POUR

ABSENT(S) EXCUSE(S): Valérie MALLEMANCHE, Delphine DAGNAS

ABSENTS: Cindy ARLOT-PELLEVOISIN, Vincent MARENDAS

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard ROUMAT

2025-08 Approbation du Compte Financier Unique du budget principal

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2024 de la commune d'AUGIGNAC;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

024-212400162-20250326-2025_08-BF

Reçu le 23/04/2025

Publié le 23/04/2025

Résultat cumulé du budget principal à la fin de l'exercice 2024

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	331 818,16	549 708,00	881 526,16
	Recettes réalisées (1)	B	140 083,36	612 478,42	752 561,78
	Restes à réaliser	C	12 711,92	0,00	12 711,92
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	266 318,21	1 191 077,21	1 457 393,42
	Dépenses réalisées (1)	E	176 804,07	510 858,31	687 661,28
	Restes à réaliser	F	29 748,95	0,00	29 748,95
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	-36 721,61	101 622,11	64 900,50
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-65 501,95	641 369,21	575 867,26
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	-102 223,56	742 991,32	640 767,76
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-17 035,03	0,00	-17 035,03
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-119 258,59	742 991,32	623 732,73

Résultats d'exécution :

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	-65 501,95		-36 721,61		-102 223,56
Fonctionnement	705 000,48	63 631,27	101 622,11		742 991,32
TOTAL I	639 498,53	63 631,27	64 900,50		640 767,76

Considérant les éléments susvisés, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote,

- APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal 2024 de la commune d'AUGIGNAC
- DONNE pouvoir à M. le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le Maire certifie sous sa
Responsabilité le caractère
Exécutoire de cet acte.
Le Maire, Bernard BAZINET

Pour copie conforme en Mairie, le 27 mars 2025
Au registre sont les signatures
Le Maire
M. Bernard BAZINET

